

**Déclaration pour l'épandage d'effluent agricole de type II (lisier) uniquement sur prairie de plus de 6 mois en période hivernale
(hors sol détrempe, inondé ou gelé), en dérogation à l'interdiction d'épandage prévue par le 6^{ème} PAR nitrates
suite à la saturation des capacités de stockage**

N° PACAGE :	N° 044 -	Type élevage : (nombre de VL ou Eq. Anx)	
Nom de l'exploitation :		Type d'effluent : lisier (bovin, porc...)	
Nom du gérant :		Volume de la fosse (m ³)	
Adresse électronique :	@	Dates d'épandage initialement prévues pour la vidange de la fosse en automne	
N° téléphone mobile :		Volume initialement prévu d'épandre en automne	
Commune :		Volume à épandre (m ³) pour libérer de l'espace dans la fosse	

Parcelles sur lesquelles l'effluent est à épandre					Effluent à épandre	Epandage			
N° lot et n° parcelle PAC	SAU parcelle (ha)	SPE parcelle (ha)	Date de semis de la prairie (> 6 mois)	Epandages déjà réalisés sur cette parcelle : date, volume, charge azotée	Teneur en azote (kgN/m ³)	Dose d'épandage (m ³ /ha)	Dose azote efficace épandue/ha (20 kgN/ha MAX)	Date d'épandage	Matériel d'épandage (type, cuma)

Je certifie respecter les conditions particulières d'épandages du 6^{ème} PAR nitrates et disposer d'un volume de mes installations de stockage conforme à la réglementation en vigueur en fonction des effectifs d'animaux présents au jour de ma déclaration.

Fait à

le

Signature

Déclaration à transmettre à la DDTM de la Loire-Atlantique par messagerie électronique **au plus tard 1 semaine après les épandages** :
ddtm-see-aa@loire-atlantique.gouv.fr